



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
HÉRAULT

## Dossier de Presse

### La disparition de la Pie-grièche à poitrine rose en France



Contact presse :

Denis Rey- LPO Hérault

06.47.10.53.54

Denis.rey@lpo.fr

**La perte de biodiversité est une réalité, même en France ! La disparition d'un oiseau emblématique de l'Hérault en est un triste exemple.**

Après le Traquet rieur (*Oenanthe leucura*) à la fin des années 90, la Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*) sera vraisemblablement le premier oiseau à disparaître de France métropolitaine au 21<sup>ème</sup> siècle. Suite à une lente chute de ses effectifs, entamée au siècle dernier, il ne subsiste aujourd'hui en 2019 qu'un **seul couple en France**, dans le département de l'Hérault.



## Sommaire

Présentation de l'espèce .....	3
Des effectifs en régression en France et en Europe : .....	4
Les causes de disparition de l'espèce .....	5
Conclusion et perspectives .....	6

---

### LPO Hérault

15, Rue du Faucon crécerellette, Les Cigales • Route de Loupian •  
34560 VILLEVEYRAC

Tél : 04 67 78 76 24 • Mèl : herault@lpo.fr • <http://herault.lpo.fr> • <http://occitanie.lpo.fr>

## Présentation de l'espèce

La Pie-grièche à poitrine rose est une espèce migratrice typique de la steppe arborée avec un climat chaud et sec en période de reproduction. Le cœur de la population mondiale se situant en Europe orientale et en Asie centrale, l'aire de reproduction s'étend de la Mongolie à l'est jusqu'à l'Espagne dont les dernières populations relictuelles constituent sa limite de répartition sud-ouest. L'espèce hiverne en Afrique australe (Namibie, Botswana, Zimbabwe et Afrique du Sud) en effectuant chaque année une migration au long cours dite « orientale » qui passe par le sud-est de l'Europe et le nord-est de l'Afrique (Egypte, Emirats...). **Les populations européennes de l'espèce effectuent donc un trajet de près de 10 000 kilomètres deux fois par an, ce qui fait de cette migration en boucle l'une des plus importantes chez les passereaux.**



Figure 1 et 2 : crédits R. Dumoulin (gauche) et C.rambal (droite)

Ce trajet migratoire considérable explique la courte présence de cette espèce en France. En effet, l'espèce n'y est présente qu'entre les mois d'avril et août, ce qui fait de son cycle de reproduction l'un des plus rapides chez les oiseaux.

En France, l'espèce recherche de grands arbres pour y construire son nid au sein d'un habitat ouvert de mosaïques agricoles constituées de prairies ou friches, de zones enherbées et de vignes ou cultures laissant un accès au sol. Son domaine vital dispose d'un grand nombre de perchoirs pour la chasse des insectes (type coléoptères et orthoptères) qu'elle pratique le plus souvent à l'affût.

### LPO Hérault

15, Rue du Faucon crécerellette, Les Cigales • Route de Loupian •  
34560 VILLEVEYRAC

Tél : 04 67 78 76 24 • Mèl : herault@lpo.fr • <http://herault.lpo.fr> • <http://occitanie.lpo.fr>

## Des effectifs en régression en France et en Europe :

La Pie-grièche à poitrine rose est un des passereaux européens qui a le plus régressé depuis un siècle, tant en terme d'effectifs que de répartition. En Europe occidentale, cette espèce était encore commune au début du 20<sup>e</sup> siècle. L'espèce a commencé à régresser dans toute l'Europe de l'Ouest au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle avec une disparition progressive de la Suisse puis de l'Allemagne et se trouve actuellement confinée aux zones les plus méridionales où ses populations sont devenues très rares (France, Espagne (Catalogne)) ou en diminution sensible (Italie). Elle demeure encore bien représentée en Europe centrale, notamment en Roumanie, en Bulgarie ou en Grèce. La Roumanie représente le principal bastion en Europe, mais les dernières données de BirdLife suggèrent également que la population est en nette diminution.

**En France, les effectifs se sont effondrés au cours du 20<sup>ème</sup> siècle ;** avant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, l'espèce était considérée comme commune dans la majorité des départements, excepté dans le nord-ouest et le sud-ouest de la France.

Parallèlement à l'avènement de l'agriculture industrielle, la population de Pies-grièches à poitrine rose a disparu de la majorité des départements pour n'être présente régulièrement qu'en ex-région Languedoc-Roussillon au début des années 90 et occasionnellement dans le Gard et les Bouches-du-Rhône. En 1999, les populations françaises ne sont plus connues que dans l'Aude, l'Hérault et quelques nidifications sporadiques sont relevées en PACA.

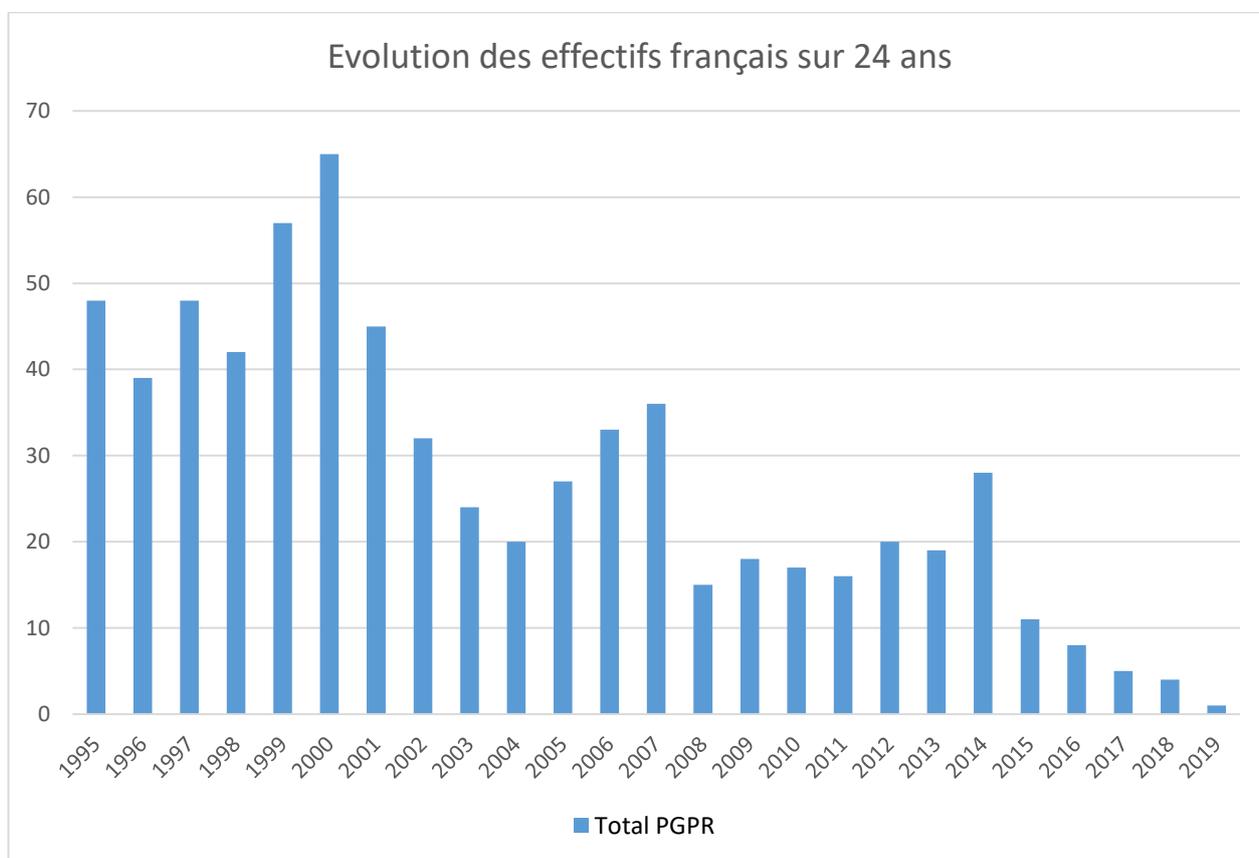


Figure 2 : Évolution des couples cantonnés français sur 24 ans

### LPO Hérault

15, Rue du Faucon crécerellette, Les Cigales • Route de Loupian •  
34560 VILLEVEYRAC

Tél : 04 67 78 76 24 • Mèl : herault@lpo.fr • <http://herault.lpo.fr> • <http://occitanie.lpo.fr>

Avec 15 couples connus dans ces mêmes secteurs en 2008, la population française était déjà au bord de l'extinction ce qui justifiait son statut au niveau national « En danger critique d'extinction ». La précarité de son état de conservation a justifié alors la mise en œuvre d'un Plan Régional d'Actions dès 2008 qui a été remplacé par le Plan National d'Actions Pies-grièches en 2013. Les données du suivi de l'espèce réalisé dans le cadre du Plan National d'Actions ont permis de suivre la régression des effectifs à 7 couples nicheurs en 2015, 4 en 2018 et un seul et dernier couple en 2019 soit une chute continue qui laisse peu de place aux doutes sur la fin de la reproduction en France à très courte échéance (probablement 2020).

## Les causes de disparition de l'espèce

**Les causes de cette disparition sont multifactorielles** et s'expliquent sûrement pour partie par le changement des pratiques agricoles en Europe qui a affecté l'ensemble du cortège des espèces inféodées à ces milieux suite aux politiques agricoles menées par l'Europe après la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale.

Il est avéré pour cette espèce et pour beaucoup d'autres inféodées aux milieux agricoles que la disparition de surfaces prairiales, **la diminution des insectes par l'usage systématique de pesticides et plus globalement l'intensification de l'agriculture** ont un impact sur la dynamique de cette population en Europe de l'Ouest. Il semble néanmoins que ces paramètres ne soient qu'une partie de l'équation de la conservation de l'espèce dans notre pays...

D'autres facteurs limitants semblent également avoir une importance dans la disparition de l'espèce. Bien que de nombreuses études pointent **l'influence des changements climatiques** sur la reproduction de l'espèce (atlantisation du climat par une augmentation des printemps pluvieux et de leurs fréquences impactant directement la productivité de l'espèce, hausse des températures avec impact sur la végétation et donc sur les proies, etc.), il est aujourd'hui très difficile de quantifier la part du changement climatique dans la disparition de l'espèce en France.

Sur une année cet oiseau passe environ 25 % de son temps dans sa zone de nidification paléarctique et la plupart des 75 % du temps restant en Afrique, dont 40 % dans son territoire hivernal. Il apparaît que **l'espèce rencontre des problèmes le long de ses voies migratoires**, telles que les conditions météorologiques défavorables (tempêtes de sable, etc.), la prédation naturelle, le braconnage dans les pays du Moyen-Orient ou encore les captures au filet en Égypte, ou dans sa zone d'hivernage et il est très vraisemblable que ces éléments contribuent à affaiblir les populations nicheuses, notamment celles situées en limite de l'aire de reproduction dont le trajet migratoire est le plus important.

Les menaces les plus graves en Afrique concernent sans doute l'évolution de l'habitat dans une aire d'hivernage 10 fois plus réduite que l'aire de nidification eurasiatique, avec une intensification agricole qui fait disparaître les habitats favorables à l'espèce ou encore les fortes sécheresses consécutives au réchauffement climatique.

**Forts de ce constat d'échec de la conservation de cette espèce en France** et dans nos pays voisins, tels que l'Espagne qui par son programme de réintroduction maintient tant bien que mal les derniers couples (1 à 2 couples issus du programme de réintroduction en 2016, aucun en 2018 et 2019) ou encore l'Italie qui voit sa population décliner également (entre 1 000 et 2 000 couples en 2004, mais près de 20 % de diminution depuis), **nous souhaiterions mettre en place un projet européen de sauvetage de la Pie-grièche à poitrine rose** ce qui serait en parfaite cohérence avec le classement récent de l'espèce à l'Annexe II de la Convention de Bonn.

En effet, face à ce constat de déclin généralisé, l'Union Européenne a proposé et obtenu le classement de cette espèce à l'Annexe II de la Convention sur les espèces migratrices ou Convention de Bonn lors de la douzième réunion des parties à la Convention (Manille, Philippines, octobre 2017). **Ce classement à l'annexe II place la pie-grièche à poitrine rose parmi les espèces migratrices qui ont besoin d'une coopération internationale, ou qui pourraient en bénéficier de manière significative.**

## Conclusion et perspectives

La Pie-grièche à poitrine sera vraisemblablement la première espèce de vertébrés à disparaître du territoire métropolitain au 21<sup>ème</sup> siècle. Le déclin de cette espèce suivi avec assiduité depuis plus de 20 ans dépasse largement le cadre national et semble être lié autant à des paramètres climatiques et des difficultés le long du trajet migratoire qu'à la disparition des habitats favorables sur les sites de reproduction en Europe de l'ouest et sur les secteurs d'hivernage en Afrique. La mise en place d'un Plan Régional d'Actions en 2008 puis d'un Plan National d'Actions en 2013 en France n'a malheureusement pas pu freiner ce déclin annoncé, mais a permis la conservation d'habitats favorables à l'espèce en vue d'une éventuelle recolonisation spontanée ou assistée. Il reste désormais à engager une coopération internationale forte sur la conservation de cette espèce si nous voulons renverser cette tendance à la disparition de la Pie-grièche à poitrine rose en Europe de l'Ouest. S'il est difficile d'agir à l'échelle locale du Moyen-Orient ou de l'Afrique nous espérons que le classement récent (2017) de l'espèce à l'annexe 2 de la convention de Bonn relative à la coopération internationale pour la conservation des espèces migratrices produira des effets positifs dans les pays signataires et permettra d'appuyer la mise en place d'un programme international de conservation de l'espèce.